

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **7 mars 2016**

Décision n° **CP-2016-0753**

commune (s) :

objet : Travaux de maintenance du réseau d'assainissement - Lots n° 1 à 19 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Colin

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 26 février 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 9 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), M. Claisse.

**Commission permanente du 7 mars 2016****Décision n° CP-2016-0753**

objet : **Travaux de maintenance du réseau d'assainissement - Lots n° 1 à 19 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 23 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution des marchés (19 lots) portant sur les travaux de maintenance du réseau d'assainissement. Les travaux portent notamment sur la protection des bâtiments riverains, la préparation du terrain (démontage des chaussées et trottoirs), la tenue mécanique des ouvrages, la préparation et l'exécution des fouilles (étais et remblai) les éventuels raccordements aux ouvrages et canalisations existantes, le remblai des fouilles, le transport de matériaux, la remise en état des lieux, la mise en place des déviations de circulation (marquage, signalisation, etc.) et la fourniture du plan des ouvrages exécutés.

Le montant global maximum des travaux s'élèverait à 34 600 000 € HT sur 4 ans.

Les prestations à réaliser feraient l'objet de 19 lots géographiques définis ci-après, qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement :

- lot n° 1 : Décines Charpieu, Jonage Meyzieu,
- lot n° 2 : Villeurbanne,
- lot n° 3 : Lyon 6°,
- lot n° 4 : Lyon 3°,
- lot n° 5 : Lyon 7°,
- lot n° 6 : Lyon 8°,
- lot n° 7 : Lyon 5° et 9°,
- lot n° 8 : Lyon 1er, 2° et 4°,
- lot n° 9 : Saint Fons, Vénissieux, Feyzin, Solaize,
- lot n° 10 : Bron, Chassieu, Vaulx en Velin,
- lot n° 11 : Saint Priest, Corbas, Mions,
- lot n° 12 : Charly, Saint Genis Laval, Vernaison, Givors, Grigny,
- lot n° 13 : La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Irigny, Sainte Foy lès Lyon,
- lot n° 14 : Charbonnières les Bains, Craponne, Francheville, Marcy l'Etoile, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, La Tour de Salvagny,
- lot n° 15 : Dardilly, Ecully, Limonest, Lissieu, Champagne au Mont d'Or,
- lot n° 16 : Saint Didier au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Collonges au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or,
- lot n° 17 : Poleymieux au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Quincieux, Genay, Montanay,
- lot n° 18 : Cailloux sur Fontaine, Fleurieu sur Saône, Neuville sur Saône, Fontaine sur Saône, Fontaine Saint Martin, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp,
- lot n° 19 : Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Sathonay Village.

Les présents marchés intègrent des conditions d'exécution à caractère social et prévoient, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Les travaux pourraient être attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Les lots comporteraient un engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée ferme du marché		Engagement maximum de commande pour la durée ferme du marché	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
1	Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu	300 000	360 000	900 000	1 080 000
2	Villeurbanne	200 000	240 000	800 000	960 000
3	Lyon 6°	200 000	240 000	800 000	960 000
4	Lyon 3°	300 000	360 000	1 200 000	1 440 000
5	Lyon 7°	200 000	240 000	800 000	960 000
6	Lyon 8°	200 000	240 000	800 000	960 000
7	Lyon 5° et 9°	200 000	240 000	800 000	960 000
8	Lyon 1er, 2° et 4°	200 000	240 000	800 000	960 000
9	Saint Fons, Vénissieux, Feyzin, Solaize	400 000	480 000	1 200 000	1 440 000
10	Bron, Chassieu, Vaulx en Velin	300 000	360 000	1 200 000	1 440 000
11	Saint Priest, Corbas, Mions	200 000	240 000	800 000	960 000
12	Charly, Saint Genis Laval, Vernaison, Givors, Grigny	200 000	240 000	800 000	960 000
13	La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Irigny, Sainte Foy lès Lyon	200 000	240 000	800 000	960 000
14	Charbonnières les Bains, Craponne, Francheville, Marcy l'Etoile, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, La Tour de Salvagny	400 000	480 000	1 600 000	1 920 000
15	Dardilly, Ecully, Limonest, Lissieu, Champagne au Mont d'Or	300 000	360 000	1 000 000	1 200 000
16	Saint Didier au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Collonges au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or	200 000	240 000	800 000	960 000

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée ferme du marché		Engagement maximum de commande pour la durée ferme du marché	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
17	Poleymieux au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Quincieux, Genay, Montanay	150 000	180 000	600 000	720 000
18	Cailloux sur Fontaine, Fleurieu sur Saône, Neuville sur Saône, Fontaine sur Saône, Fontaine Saint Martin, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp	200 000	240 000	800 000	960 000
19	Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Sathonay Village	200 000	240 000	800 000	960 000

Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour la période de reconduction.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** le lancement de la procédure en vue de l'attribution des marchés de travaux de maintenance du réseau d'assainissement (lots n° 1 à 19).

**2° - Autorise**, dans le cas où la procédure d'appel d'offres serait déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négociée ou par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59-III, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

**3° - Les offres** seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole de Lyon.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer les marchés bons de commande ayant pour objet les travaux de maintenance du réseau d'assainissement et tous les actes y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : Décines Charpieu, Jonage Meyzieu ; pour un montant minimum de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC, et maximum de 900 000 € HT, soit 1 080 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années,

- lot n° 2 : Villeurbanne ; pour un montant minimum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC, et maximum de 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC et une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années,

- lot n° 3 : Lyon 6° ; pour un montant minimum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC, et maximum de 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC et une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années,

- lot n° 4 : Lyon 3° ; pour un montant minimum de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC, et maximum de 1 200 000 € HT, soit 1 440 000 € TTC et une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années,

- lot n° 5 : Lyon 7° ; pour un montant minimum de 200 000 €HT, soit 240 000 €TTC, et maximum de 800 000 €HT, soit 960 000 €TTC et une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années,
- lot n° 6 : Lyon 8° ; pour un montant minimum de 200 000 €HT, soit 240 000 €TTC, et maximum de 800 000 €HT, soit 960 000 €TTC et une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années,
- lot n° 7 : Lyon 5° et 9° ; pour un montant minimum de 200 000 €HT, soit 240 000 €TTC, et maximum de 800 000 €HT, soit 960 000 €TTC et une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années,
- lot n° 8 : Lyon 1er, Lyon 2° et Lyon 4° ; pour un montant minimum de 200 000 €HT, soit 240 000 €TTC, et maximum de 800 000 €HT, soit 960 000 €TTC et une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années,
- lot n° 9 : Saint Fons, Vénissieux, Feyzin, Solaize ; pour un montant minimum de 400 000 €HT, soit 480 000 €TTC, et maximum de 1 200 000 €HT, soit 1 440 000 €TTC et une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années,
- lot n° 10 : Bron, Chassieu, Vaulx en Velin ; pour un montant minimum de 300 000 €HT, soit 360 000 €TTC, et maximum de 1 200 000 €HT, soit 1 440 000 €TTC et une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années,
- lot n° 11 : Saint Priest, Corbas, Mions ; pour un montant minimum de 200 000 €HT, soit 240 000 €TTC, et maximum de 800 000 €HT, soit 960 000 €TTC et une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années,
- lot n° 12 : Charly, Saint Genis Laval, Vernaison, Givors, Grigny ; pour un montant minimum de 200 000 €HT, soit 240 000 €TTC, et maximum de 800 000 €HT, soit 960 000 €TTC et une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années,
- lot n° 13 : La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Irigny, Sainte Foy lès Lyon ; pour un montant minimum de 200 000 €HT, soit 240 000 €TTC, et maximum de 800 000 €HT, soit 960 000 €TTC et une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années,
- lot n° 14 : Charbonnières les Bains, Craponne, Francheville, Marcy l'Etoile, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, La Tour de Salvagny ; pour un montant minimum de 400 000 €HT, soit 480 000 €TTC, et maximum de 1 600 000 €HT, soit 1 920 000 €TTC et une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années,
- lot n° 15 : Dardilly, Ecully, Limonest, Lissieu, Champagne au Mont d'Or ; pour un montant minimum de 300 000 €HT, soit 360 000 €TTC, et maximum de 1 000 000 €HT, soit 1 200 000 €TTC et une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années,
- lot n° 16 : Saint Didier au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Collonges au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or ; pour un montant minimum de 200 000 €HT, soit 240 000 €TTC, et maximum de 800 000 €HT, soit 960 000 €TTC et une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années,
- lot n° 17 : Poleymieux au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Quincieux, Genay, Montanay ; pour un montant minimum de 150 000 €HT, soit 180 000 €TTC, et maximum de 600 000 €HT, soit 720 000 €TTC et une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années,
- lot n° 18 : Cailloux sur Fontaine, Fleurieu sur Saône, Neuville sur Saône, Fontaine sur Saône, Fontaine Saint Martin, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp ; pour un montant minimum de 200 000 €HT, soit 240 000 €TTC, et maximum de 800 000 €HT, soit 960 000 €TTC et une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années,

- lot n° 19 : Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Sathonay Village ; pour un montant minimum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC, et maximum de 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC et une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années,

**5° - Les dépenses** totales correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2017 à 2020 - comptes 2315 et 61523 sur diverses opérations.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 mars 2016.**